



**Principaux impacts sur les activités agricoles et forestières**

- Perles de terres cultivées :** - 22,4 ha
- Perles de prairies :** - 14 ha
- Perles de surfaces forestières productives totales :** - 168 ha

**Mesures d'atténuation :**

- Application du processus usuel d'acquisition et d'indemnisation pour la construction d'infrastructures routières
- Mise en place de voies de déserte pour désenclaver les rizières

**Impacts sur les terrains et le milieu bâti**

- Bâtiements à acquiescer ou à déplacer : au moins 7 résidences principales, 2 commerces et 2 chalets
- Propriétés traversées : au moins 133 appartements à 121 propriétés diffuses
- Nécessité des terres : au moins une centaine de propriétés touchées, avec des débits à titre pour une quarantaine d'hectares

**Mesures d'atténuation :**

- Application du processus usuel d'acquisition et d'indemnisation pour la construction d'infrastructures routières
- Mise en place de voies de déserte pour désenclaver les rizières
- Passages dans certains cas particuliers

**Impacts sur les milieux physique et biologique**

- Perte de sols sur 64 ha (chaussées et accotements)
- Augmentation de la turbidité et de l'apport de sédiments dans les milieux aquatiques en phase construction
- Perte d'habitats benthiques liée au débâtement et à l'abaissement du couvert végétal
- Blocage de coléoptes avec la grande faune

**Mesures d'atténuation :**

- Qualifier précisément les limites des terrassements et les zones des travaux pour limiter l'érosion et les pertes de sol, de couvert végétal et d'habitats fauniques
- Aménager des ouvrages temporaires de rétention pour réduire l'érosion par les eaux de surface, l'augmentation de la turbidité et les apports sédimentaires dans les cours d'eau
- Signalisation pour les secteurs à risque de collision avec la grande faune

**Impacts sur l'ambiance sonore**

**Mesure d'atténuation :**

- Faire un suivi environnemental des impacts sonores
- Prendre des mesures appropriées pour ramener à un niveau acceptable les impacts sonores mesurés en forte sèche à la mise en service de l'autoroute

**Impacts visuels**

**Mesures d'atténuation :**

- Minimiser le débâtement nécessaire et prévoir des axes de reboisement
- Normaliser le terrassement et le nivellement du profil de la route avec les ondulations et le relief naturel

**Impacts hydrauliques**

- Augmentation des débits dans les cours d'eau des bassins Fraser, Merrier, Orlin, Bertrand, Villoux, Bédic, Gilbert, Bourgas, Inconnu 2, Scully, Inconnu 3 et Daville
- Débordement supplémentaire occasionnel dû à l'augmentation des débits et à la capacité insuffisante des ouvrages existants pour traiter les débits de conception prévus selon les critères actuels du NTQ

**Mesures d'atténuation :**

- Construction d'un bassin de rétention, aménagement de réflexes humides, pour les bassins Merrier, Orlin, Villoux, Bédic, Bourgas, Inconnu 2, Scully, Inconnu 3 et Daville
- Au bassin (cours d'eau droit), procéder à de l'arrachement en pierre

**Mesures de mitigation possibles pour la protection de l'alimentation en eau potable**

- Contrôle des travaux de sautage dans les débits de roc, durant la construction, pour limiter les vibrations sur les puits.
- Faire un suivi environnemental des puits à risque.

**Impacts sur les activités récréotouristiques**

**Mesure d'atténuation :**

- Réconfigurer les sentiers de randonnée et de VTT, en les faisant passer par exemple sous les viaducs de la route Fraser et de la rivière Gilbert